



## **Procédure de traitement des plaintes du public et des préoccupations des employés**

*(Procédure révisée par le Comité d'audit le 11 février 2015.)*

### **Objectifs**

Société en commandite Gaz Métro ("Gaz Métro" ou la "Société") vise à maintenir les plus hauts standards en matière de gouvernance, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'information financière.

La réalisation de cet objectif passe, entre autres, par:

- "- le maintien d'une culture d'intégrité;
- l'application et le respect des principes comptables et des normes d'audit acceptables, selon les règles et lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et aussi en référant aux pratiques exemplaires en la matière; et
- l'indépendance de l'auditeur externe par rapport à la direction de la Société."

La présente procédure complète les procédures énoncées dans le *Code d'éthique* adopté par le Conseil d'administration de Gaz Métro afin de traiter plus précisément des préoccupations ou plaintes reliées à la comptabilité, les contrôles comptables internes ou à l'audit de Gaz Métro.

### **Présentation de préoccupations ou plaintes**

Gaz Métro encourage quiconque, incluant les employés de Gaz Métro, d'une filiale ou d'une coentreprise, à lui soumettre toute préoccupation ou plainte au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit de Gaz Métro afin que de telles préoccupations ou plaintes soient connues de Gaz Métro et étudiées dès que possible. Toute préoccupation ou plainte devrait être la plus détaillée possible et donner suffisamment d'information sur le sujet pour que Gaz Métro puisse effectuer son enquête.

À cet effet, Gaz Métro met à la disposition de toute personne qui souhaite formuler une préoccupation ou une plainte, la possibilité de le faire de façon anonyme, sans frais, par l'entremise du service de *Clearview Connects* : par téléphone au 1 844 288-1704 (numéro sans frais dédié à Gaz Métro), en ligne sur leur site web sécurisé <http://www.clearviewconnects.com> ou par la poste dans la boîte postale confidentielle de *ClearView* au P.O. Box 11017, Toronto, Ontario, M1E 1N0.

ClearView Connects est un service de ClearView Strategic Partners Inc., une entreprise de services-conseils en communication autonome, qui offre des systèmes de rétroaction à caractère anonyme et confidentiel. Leurs systèmes de rétroaction sécuritaires sont conçus pour protéger l'identité des personnes qui utilisent ce service.

La préoccupation ou plainte sera transmise au directeur, Audit interne, qui l'examinera, à l'exception des préoccupations ou plaintes le concernant qui seront directement acheminées au président du Comité d'audit.

### **Mandat du Comité d'audit**

Le Comité d'audit doit enquêter de manière diligente sur toute préoccupation sérieuse ou plainte qui lui aura été transmise, adopter toute mesure raisonnable de correction qui peut être adoptée par lui à l'intérieur de son mandat, émettre toute recommandation appropriée à la direction, à l'auditeur externe ou au directeur, Audit interne, selon le cas, et faire le suivi de l'implantation des mesures ou recommandations, selon le cas.

Le Comité d'audit conservera, pour une période de cinq ans, un registre de toutes les plaintes reçues et de toutes les préoccupations exprimées, des enquêtes effectuées ainsi que des mesures prises à leur égard. Le Comité d'audit en fera rapport au Conseil d'administration.

### **Confidentialité**

L'identité d'une personne qui a transmis de bonne foi et de façon non malicieuse une préoccupation ou plainte en vertu de la présente procédure demeurera confidentielle, à moins que la personne n'en autorise expressément la communication ou que la loi ne l'exige.

### **Représailles**

Aucune mesure de représailles ou disciplinaire ne sera prise par Gaz Métro contre une personne qui a formulé une préoccupation ou plainte relativement à la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit, pourvu que la communication de cette préoccupation ou plainte ait été formulée de bonne foi et de façon non malicieuse.

### **Communication**

La présente procédure apparaît entre autres sur le site Web ([www.gazmetro.com](http://www.gazmetro.com)) et sur le site Intranet de Gaz Métro.

La présente procédure a été communiquée à tout administrateur, dirigeant et employé qui est susceptible de la mettre en application.